

Province de Québec
Municipalité Durham Sud.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 juillet 2012

Procès verbal de l'assemblée du conseil municipal de Durham Sud, tenue le 3 juillet 2012, à 19 :30 heures; monsieur le maire Michel Noël, madame et messieurs les conseillers, Francine Trahan, Hilarius Peter, Jean-Marie Belcourt, Maxime Bathalon, Pierre Noel et Louis Manseau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire. Mme la secrétaire Christiane Bastien est aussi présente.
Après la prière, la session est ouverte.

2012-07-158 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Noël et appuyé par le conseiller Louis Manseau et résolu de laisser le varia ouvert et d'adopter l'ordre du jour. Adopté

2012-07-159 Adoption du procès-verbal du 4 juin 2012.

Il est proposé par la conseillère Francine Trahan et appuyé par le conseiller Hilarius Peter et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 juin 2012 tel que rédigé. Adopté

2012-07-160 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par le conseiller Maxime Bathalon et appuyé par le conseiller Hilarius Peter et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer suivants et à autoriser la secrétaire trésorière à en faire le paiement. Adopté

# ch	Nom	Description	Montant
4071à4073		Salaire Christiane, Nicole et Benoit	1,442.12
4074à4076		Salaire Christiane, Benoit et Michel Gagnière	1,129.73
4077à4083		Rémunération et allocation des élus	3,575.47
4084à4087		Sal. Christiane, Nicole, Benoit et M. Bécharde	2,848.25
4088à 4097		Salaire de 10 pompiers	2,145.61
4098		ANNULÉ	-----
4099à4107		Salaire de 9 pompiers	2,147.59
4108à4109		Guy Gagnière et Michel Gagnière, aide en voirie	106.17
4110à4112		Salaire Christiane, Nicole et Benoit	1,305.72
7856	Soc. St-Jean-Baptiste,	articles promotionnels	217.50
7857	2334 5150 Québec Inc,	cueillette et transport ordure	2,974.88
7858	CRSBP Centre du Québec,	livres perdus	43.58
7859	Buropro,	achat de livres pour biblio	102.70
7860	Cabinet Joseph Enr.,	location toilettes mobiles festival	1,431.44
7861	Johanne Cardinal,	entretien ménager bureau	80.00
7862	Groupe CCL,	achat de chèques fournisseurs	436.63
7863	Centre du camion Beaudoin,	achat de pièces de camion	814.05
7864	Centres de pneus GCR,	achat de pneus pour camion	2,768.41
7865	Réseau Québ. des CFER,	recupé de matériel informatique	400.81
7866	S.C.A. St-André d'Acton,	achat de pièces	286.38
7867	Caisse Desj. du Centre du Val-Saint-François,	remise	4,074.86
7868	Commission scolaire de Chênes,	formation mat. dangereuses	365.00
7869	Élite automobiles S.J.,	changement d'huile P01	78.34
7870	Épicerie de Durham Sud,	location terrain et achat	101.83
7871	Les Entr. Fernand Pigeon,	entretien de plate bande	3,998.41
7872	Fabrique St-Fulgence,	location d'un local pour la bibliothèque	382.00
7873	Isotech Instrumentation Inc.,	décontamination de 2 bunkers	929.69
7874	Janco électrique Ltée,	lampes pour caserne	22.54
7875	JDL,	contrat d'entretien du photocopieur	159.52

7876	J.U. Houle, tuyau de cuivre, tige et union aqueduc	1,021.39
7877	Les Entr. Patrick Lavigne, réparation d'asphalte mécanisée	2,483.46
7878	Mécanique Giguère et Fils, rép. camions et génératrice	2,218.05
7879	Annulé	-----
7880	M. Réservoir, panne à l'huile camion no 2	1,034.78
7881	Nettoyeur J.E. Therrien, location de tapis	13.21
7882	Fonds des pensions alimentaires, pension	297.07
7883	Caisse desj. du Val St-François, petite caisse	83.96
7884	Régie des déchets du Bas-St-François, récupé	738.29
7885	Réseau Mobilité Plus, location de pagettes	191.95
7886	Productions Royal Pyrotechnie, feux d'artifice	1,500.00
7887	Sécurité Maska, recharge de cylindre d'air	68.99
7888	Sérigraphie Élite, électrostatique pompiers	401.49
7889	St Lawrence Atlantic, passage à niveau	514.86
7890	Groupe Ultima Inc, assurance œuvre d'art biblio	55.00
7891	Clémence Ménard, entretien ménager loisir	164.20
7892	Ville d'Acton, entraide incendie	136.75
7893	Location Yergeau, casque orange voirie	25.24
7894	MRC Drummond, billets transport collectif	12.00
7895	MRC Drummond, mensuel, enfouissement, récupé etc.	5,791.52
7896	Les Entr. élect. Martial Côté, branchement festival	781.83
7897	Hydro Québec, électricité caserne, loisir, aqueduc	3,688.81
7898	Bell, téléphone bureau, caserne, loisir et biblio	514.55
7899	Cooptel, internet CLD	17.19
7900	S.C.A. St-André d'Acton, achat de pièces	108.57
7901	Jean-Paul Belcourt, coût annuel site Internet	150.00
7902	ANNULÉ	-----
7903	MRC Drummond, souper du tournoi de golf	40.00

2012-07-161 Contrat de déneigement du Ministère des Transports

Il est proposé le conseiller Louis Manseau et appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu que le conseil autorise Michel Noël, maire et Christiane Bastien, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud le contrat de déneigement du Ministère des Transports. Adopté

2012-07-162 Engagement d'un technicien en prévention incendie (TPI)

ATTENDU QUE le schéma de risque incendie est entré en vigueur en mai 2012;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de recourir aux services d'un technicien en prévention incendie (TPI)

ATTENDU QUE les résolutions des municipalités de Wickham (no 2012-05-191), de L'Avenir (no 2012-06-153) et de Lefebvre (no 12-06-152)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Louis Manseau et appuyé par le conseiller Pierre Noël et résolu à la majorité que la municipalité de Durham-Sud engage M. Eugène Poirier à titre de technicien en prévention incendie et membre de la brigade de pompiers volontaires de Durham-Sud/Lefebvre.

Le travail de M. Eugène Poirier consistera à

1. Uniformiser la réglementation en prévention incendie pour les municipalités ci-haut mentionnées
2. Mettre en place un système d'inspection préventive des bâtiments à risque très élevés, élevés, moyens et faibles
3. Former les pompiers volontaires pour l'inspection des bâtiments à risque faible
4. Effectuer les recherches de causes d'incendie sur les lieux d'un incendie majeur

Le salaire de M. Eugène Poirier sera de 30\$/heure en plus du coût des frais de déplacement.

La municipalité de Durham-Sud répartira les coûts du travail effectué par M. Eugène Poirier entre les municipalités ci-haut mentionnées, selon les heures de travail effectuées sur leur territoire respectif.

2012-07-163 Éclairage de rues DEL.

Il est proposé par le conseiller Hilarius Peter et appuyé par le conseiller Louis Manseau et unanimement résolu que la municipalité de Durham-Sud autorise Michel Noël, maire, à signer pour et au nom de la municipalité les documents concernant le programme de soutien d'efficacité énergétique volet Éclairage public à DEL d'Hydro Québec. De plus la municipalité accepte la soumission de G.A. Beaudry pour la transformation de l'éclairage de rue pour des luminaires au DEL au coût de 4539.90\$ pour 10 unités comprenant les luminaires DEL reconditionnés et l'installation incluse sur les potences existantes. Adopté

2012-07-164 Soumission pour refaire le trottoir sur la rue de l'Église

Il est proposé par le conseiller Pierre Noël et appuyé par la conseillère Francine Trahan et résolu à l'unanimité que la municipalité de Durham-Sud demande à Lambert & Grenier Inc. et Construction DJL Inc. une soumission pour refaire une partie du trottoir de la rue de l'Église sur une longueur d'environ 500 pieds. Adopté

2012-07-165 Réparation d'asphalte mécanisée

Suite à l'ouverture vendredi le 29 juin à 15h des 2 soumissions reçues soit
1^{ère} soumission : Pavage Veilleux au coût de 257.54\$ la tonne métrique pour la fourniture d'asphalte, le transport, l'équipement et les taxes
2^e soumission : Les Entreprises Patrick Lavigne Inc. au coût de 195\$ la tonne métrique pour la fourniture d'asphalte, le transport, l'équipement et les taxes

Il est proposé par le conseiller Louis Manseau et appuyé par le conseiller Pierre Noël et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la soumission de Les Entreprises Patrick Lavigne Inc. le plus bas soumissionnaire au coût de 195\$ la tonne métrique pour la fourniture d'asphalte, le transport, l'équipement et les taxes. Adopté.

2012-07-166 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Il est proposé par la conseillère Francine Trahan et appuyé par le conseiller Hilarius Peter et résolu à l'unanimité que la municipalité de Durham-Sud adopte le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux tel que remis à chaque conseiller avec dispense de lecture. Adopté

2012-07-167 Coût annuel pour le site Internet

Il est proposé par la conseillère Francine Trahan et appuyé par le conseiller Louis Manseau et unanimement résolu que la municipalité de Durham Sud défraye les coûts annuels de la mise à jour du site Internet au montant de 150\$ à M. Jean-Paul Belcourt. Adopté

2012-07-168 Dérogation mineure demandée par Georges Duval pour les lots no 865-9 et 931-1

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation est demandée pour des travaux déjà exécutés et les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE la dérogation touche seulement les dimensions des marges;

ATTENDU la recommandation des membres du CCU;

Il est proposé par le conseiller Louis Manseau et appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu que la municipalité de Durham Sud accorde la dérogation mineure à Georges Duval concernant les marges des différents bâtiments situés sur les lots 865-9 et 931-1 du Canton de Durham. Adopté

2012-07-169 Achat de la pelle à neige d'Excavation René Giguère Inc.

Il est proposé par le conseiller Louis Manseau et appuyé par le conseiller Hilarius Peter et unanimement résolu que le conseil municipal de Durham Sud achète la pelle à neige d'Excavation René Giguère Inc. au coût de 2500\$ et qu'elle demande à TRG remorque de l'installer sur le camion P01 au coût approximatif de 1300\$. La suspension du camion devra être modifiée au coût de 350\$. Adopté

2012-07-170 Achat d'une panne à l'huile pour le camion #2

Il est proposé par la conseillère Francine Trahan et appuyé par le conseiller Hilarius Peter et unanimement résolu que la municipalité de Durham-Sud achète une panne à l'huile pour le camion #2 chez M. Réservoir au coût de 1034.78 taxes incluses. Adopté.

2012-07-171 Adoption du règlement no 238 relatif à la citation de l'Église Anglicane située au 160, rue Hôtel-de-Ville à titre de monument historique

Il est proposé par le conseiller Hilarius Peter et appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu que la municipalité de Durham-Sud adopte le règlement no 238 relatif à la citation de l'Église Anglicane située au 160, rue Hôtel-de-Ville à titre de monument historique. Adopté

**Province de Québec
Municipalité Durham-Sud**

RÈGLEMENT NO 238

**RELATIF À LA CITATION DE L'ÉGLISE ANGLICANE SITUÉE AU 160, RUE
HÔTEL-DE-VILLE**

À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE

Attendu que la municipalité peut, par règlement et après consultation de son Comité consultatif d'urbanisme, citer à titre de monument historique tout bâtiment et l'ensemble de sa propriété, situés sur son territoire et qui présentent un intérêt historique, architectural ou esthétique;

Attendu que l'Église Anglicane, située au 160, rue Hôtel-de-Ville a été construite en 1897;

Attendu que cette église est en bon état de conservation et qu'elle présente un intérêt architectural et patrimonial;

Attendu qu'il y a lieu d'éviter que cette église soit démolie pour préserver sa valeur historique;

Attendu que le conseil a jugé bon d'adopter un règlement sur la citation d'un monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels (LBC, art.70 à 83);

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 16 avril 2012

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a tenue une séance le 21 juin 2012 au cours de laquelle les personnes intéressées à la citation du monument historique ont pu faire des représentations;

Attendu qu'un compte rendu de cette séance a été dressé et déposé au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller _____ et appuyé par le conseiller _____ et unanimement résolu que le présent règlement portant le numéro 238, soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement numéro 238 porte le titre de Règlement relatif à la citation de l'Église Anglicane à titre de monument historique.

Article 3 BÂTIMENTS VISÉS

Le conseil cite au sens de la Loi sur les biens culturels (LBC, art. 70 à 83, 97) le bâtiment suivant :

Nom : Église Anglicane (St-James Anglican Church)
Adresse : 160, rue Hôtel-de-Ville
Cadastre : Lot 898P du Canton de Durham

L'édifice est en bon état et n'a subi aucune modification majeure depuis sa construction en 1897.

Article 4 CONSERVATION

Tout monument historique doit être conservé en bon état.

Article 5. CONDITIONS RELIÉES À LA CONSERVATION

Quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon, quant à son apparence extérieure, un monument historique cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation à la conservation des caractères propres du monument auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale.

En outre, nul ne peut poser l'un des actes prévus au premier alinéa sans donner à la municipalité un préavis d'au moins 45 jours. Dans le cas où un permis municipal est requis, la demande de permis tient lieu de préavis.

Avant d'imposer ses conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne le permis municipal délivré et qui autorise l'acte concerné.

Article 6. DÉPÔT DE PLANS

Lorsque le propriétaire avise la municipalité de son intention de faire des travaux (ou lorsqu'il demande son permis), il doit déposer à l'inspecteur

municipal des plans détaillés afin que le CCU puisse procéder à l'analyse du dossier.

Les documents requis pour l'analyse de la demande sont les suivants :

- Une ou plusieurs photos montrant l'état actuel de tous les murs extérieurs du bâtiment;
- Un plan en élévation, effectué à l'échelle, couvrant la façade du bâtiment visé, et identifiant la dimension et les matériaux des éléments d'architecture projetés tel que toitures, ouvertures (portes et fenêtres), revêtement extérieur, constructions accessoires attenantes (garages, portiques, perrons, balcons, galeries, escaliers, lucarnes) et éléments d'ornementation (encadrement de fenêtres, corniches, moulures etc.)
- Si disponible, une ou des photos anciennes montrant l'architecture antérieure du bâtiment;
- Dans le cas d'une enseigne, un croquis à l'échelle de celle-ci indiquant sa localisation, sa dimension, ses matériaux, ses couleurs et le message véhiculé.

Article 7 CRITÈRES DE CONSERVATION ET/OU DE MISE EN VALEUR

Deux types d'intervention sont possibles :

- 1) L'intervention minimale est la conservation des éléments existants
- 2) L'intervention plus recherchée est la réhabilitation des traits d'origine. Elle doit s'appuyer sur des recherches historiques, des photos anciennes et des sondages effectués sur le bâtiment.

Article 8 DÉMOLITION

Nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie d'un monument historique cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

Avant de décider d'une demande d'autorisation, le conseil prend l'avis du CCU.

Toute personne qui pose l'un des actes prévus au premier alinéa doit se conformer aux conditions que peut déterminer le conseil dans son autorisation.

Le conseil doit, sur demande de toute personne à qui une autorisation prévue à l'article précédent est refusée, lui transmettre un avis motivé de son refus et une copie de l'avis du CCU.

Article 9 RECOURS AUX TRIBUNAUX ET PÉNALITÉS

Toute personne enfreignant les dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 103 à 110 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4).

Article 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Questions de l'assistance et lecture de la correspondance du mois.

M. Grenier demande si la borne fontaine près du 150 rue Hôtel-de-Ville sera réparée bientôt et si nous avons reçu les documents de la commission scolaire concernant le transport des élèves. Nous lui répondons que la borne fontaine est réparée et

fonctionnelle et que nous attendons les documents de la commission scolaire concernant le transport des élèves.

2012-07-172 Tournoi de golf de la MRC de Drummond

Il est proposé par la conseillère Francine Trahan et appuyé par le conseiller Hilarius Peter et unanimement résolu que le conseil autorise Michel Noël, maire à participer au souper du tournoi de golf de la MRC de Drummond et d'en défrayer le coût de 40\$ ainsi que le kilométrage. Adopté

2012-07-173 Fauchage du terrain de la station de pompage

Il est proposé par le conseiller Pierre Noël et appuyé par le conseiller Louis Manseau et unanimement résolu que le conseil accepte l'offre de service de M. René Giguère pour le fauchage du terrain de la station de pompage au coût de 40\$/heure. Adopté

2012-07-174 Achat d'avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone pour les loyers

Il est proposé par le conseiller Hilarius Peter et appuyé par le conseiller Louis Manseau et résolu à l'unanimité que le conseil achète des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone pour les loyers. Adopté

2012-07-175 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Noël et appuyé par la conseillère Francine Trahan et unanimement résolu de lever l'assemblée à 20h45. Adopté

Michel Noel, maire

Christiane Bastien, dir. gén./secr.-trés.